

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID : 030-213001365-20251014-CM2025101405-DE

Date de la convocation : 7 octobre 2025

Objet de la Délibération

N°CM2025-10-14-05 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Présents : Mme PELLET Marie-José, M. NÈGRE Éric, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, M. TERME Élian, M. ROUSSEL Guillaume, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme LESAGE Véronique, M. ANDRÉ Guy, M. REDON Yannick.

Absentes : Mme CAM Morgane, Mme CHAZEL Claire, Mme FAVAS Sylvie, Mme FROMENT Valérie.

Procuration : Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-José.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget annexe « Assainissement »,

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires pour rectifier une opération d'ordre et rétablir l'équilibre entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement (suppression d'un amortissement inutile).

Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour le budget « assainissement » de l'exercice 2025, la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Article 2808 – Amortissement des autres immobilisations incorporelles :

- 31 464,52 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques :

+ 31 464,52 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.
Vote : Oui à l'Unanimité

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 20/10/2025
Qualité : Maire

Fait à Junas,
Le 14 octobre 2025

**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**



**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 030-213001365-20251014-CM2025101405-DE